

Fin 2022, 321 500 personnes sont accompagnées dans des établissements et services médico-sociaux dédiés aux adultes handicapés, soit 0,6 % de l'ensemble de la population de 20 ans ou plus en France.

Plus de structures, de places et de personnes accompagnées depuis 2006

Au 31 décembre 2022, les établissements et services médico-sociaux (ESMS) pour adultes proposent 355 600 places dans 8 300 structures, pour 321 500 personnes accompagnées (tableau 1)¹. Les personnes handicapées qui en font la demande sont orientées par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) de leur département vers un établissement ou un service médico-social, en fonction de la forme d'accueil ou d'accompagnement préconisée pour elles. Un établissement permet d'assurer une fonction d'hébergement ou d'accueil de jour, quand les services accompagnent les personnes sur leurs lieux de vie (domicile, lieux scolaires, loisirs, etc.). L'accompagnement dans un établissement ou un service n'est pas forcément exclusif.

Entre 2006 et 2022, 86 960 places ont été créées dans l'ensemble des établissements et services pour adultes handicapés (dont 44 % dans les services et 55 % en établissements). Ainsi, le nombre de personnes accompagnées par ces structures a progressé de 37 % sur la période. Le dynamisme des services est particulièrement marqué : 10 % des adultes accompagnés l'étaient par un service en 2006 ; 22 % le sont en 2022. Ce dynamisme s'est assorti d'un doublement du nombre de services et de places disponibles au cours de cette même période. Entre 2018 et 2022, le nombre de places augmente de 3 %, une hausse portée par les services

(+10 %, dont +17 % dans les services d'accompagnement médico-social [Samsah]).

Forte hausse de l'accompagnement par des établissements d'accueil médicalisés entre 2006 et 2022

Deux catégories d'établissement se distinguent au cours de cette période par leur croissance : d'une part, les établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)² et, d'autre part, les maisons d'accueil spécialisées (MAS).

Les EAM sont destinés à accompagner des personnes présentant une situation complexe de handicap, avec altération de leurs capacités de décision et d'action dans les actes essentiels de la vie quotidienne et dont l'état nécessite un suivi médical. Le nombre de personnes accompagnées dans ces établissements a été multiplié par près de 2,5 entre 2006 et 2022 (+138 %), de même que les nombres de structures et de places proposées. Les MAS accueillent des adultes n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite une surveillance médicale et des soins constants. Ces maisons d'accueil reçoivent de plus en plus d'adultes handicapés : +60 % entre 2006 et 2022. L'augmentation des effectifs dans ces deux types de structure s'explique en partie par le vieillissement de la population handicapée. ■

Pour en savoir plus

- > **Balavoine, A.** (2022, juillet). Des résidents de plus en plus âgés et dépendants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. DREES, *Études et Résultats*, 1237.
- > **Eideliman, J.-S., Rey, M.** (2024, novembre). Le handicap, différentes approches pour une notion complexe. Premiers résultats de l'enquête Autonomie 2022. DREES, *Études et Résultats*, 1317.
- > **Farges, A.** (2024, juillet). L'accompagnement médico-social des personnes handicapées fin 2022 : 20 000 places supplémentaires en quatre ans. DREES, *Études et Résultats*, 1306.
- > **Farges, A.** (À paraître). 321 500 adultes handicapés accompagnés par des structures dédiées fin 2022. DREES, *Études et Résultats*.

¹ Les établissements pour personnes âgées sont réservés à l'accueil de personnes de 60 ans ou plus. Toutefois, dans certains cas et sous dérogation (notamment pour des personnes en situation de handicap, avec l'accord de la maison départementale des personnes handicapées, MDPH), ils peuvent accueillir des résidents plus jeunes. Ainsi, fin 2019, 2 510 femmes et 3 170 hommes de moins de 60 ans sont accueillis dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, 93 % d'entre eux ont entre 50 et 59 ans et 2 920

(soit 51 %) ont une reconnaissance de handicap. (Balavoine, 2022). Par ailleurs, on estime qu'entre 4,6 et 16,0 millions de personnes de 15 ans ou plus vivant à domicile en France métropolitaine en 2022 sont handicapées (Eideliman, Rey, 2024).

² Sont inclus les foyers d'accueil médicalisés (FAM) qui deviendront à terme des établissements d'accueil médicalisés (EAM).

Tableau 1 Nombre de structures, de places et de personnes accompagnées par type de structure

Type de structure	2022 (en effectifs)			Évolution entre 2006 et 2022 (en %)		
	Struc- tures	Places	Personnes accompa- gnées	Struc- tures	Places	Personnes accompa- gnées
Ensemble des structures pour adultes	8 270	355 600	321 530 ⁷	+35,6	+32,4	+37,0
Établissements pour adultes	6 700	294 250	295 170	+24,5	+21,8	+22,9
Dont :						
Établissements et services d'aide par le travail	1 490	120 470	125 960	+3,5	+11,6	+15,4
Centres de formation et d'orientation professionnelle ¹	170	11 620	9 660	+41,7	+10,8	+13,5
Établissements d'accueil non médicalisés (EANM) ²	3 120	96 060	94 260	+15,1	+12,2	+11,0
Maisons d'accueil spécialisées (MAS)	740	31 380	30 420	+54,2	+59,9	+57,1
Établissements d'accueil médicalisés (EAM) ³	1 070	32 360	32 210	+127,7	+137,6	+137,7
Autres ⁴	110	2 360	2 660	-31,3	-43,5	-42,8
Services pour adultes ⁵	1 570	61 350	69 510	+118,1	+126,2	+157,7
Établissements pour jeunes et adultes ⁶	80	1 650	1 080	-	-	-

1. Établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP), établissement et service de pré-orientation (Espo), unités d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et professionnelle (Ueros).

2. Établissements d'accueil non médicalisés (EANM), foyers d'hébergement, foyers d'accueil polyvalents et foyers de vie.

3. Établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie (EAM) et foyers d'accueil médicalisés (FAM).

4. Établissements expérimentaux pour adultes handicapés et établissements d'accueil temporaire.

5. Services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) et services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (Samsah).

6. Établissements expérimentaux pour personnes handicapées et lieux de vie. Le nombre de structures et le nombre de places concernent l'ensemble des structures y compris celles qui n'accompagnent que des enfants car par définition ces structures accompagnent aussi bien des adultes que des enfants. Le nombre de personnes accompagnées correspond bien au nombre d'adultes accompagnés dans ces structures.

7. La somme des personnes accompagnées par structure n'est pas égale au total, puisqu'une même personne peut être accompagnée par deux structures à la fois ; le total est donc calculé « hors doubles comptes » (321 530 personnes accompagnées contre 364 140 sans suppression des doubles comptes en 2022). Ce travail n'a pu être effectué que depuis 2018. Le taux d'évolution depuis 2006 a donc été calculé sur les nombres de personnes accompagnées avant correction des doubles comptes.

Lecture > Au 31 décembre 2022, il y a 8 270 établissements et services pour adultes handicapés en France.

Champ > Établissements et services pour adultes handicapés, France.

Source > DREES, enquête ES-Handicap 2006 et 2022.